

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la séance du 20 mars 2012 PROJET

L'an deux mil douze, le 20 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 14 mars 2012 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE, M. HUBERT DULIEU, ALAIN IMARD, MMES EVELYNE BREDILLET, HELENE BOUCHET, MM. MICHEL AIMEUR, JEAN-PIERRE BERCO, GERARD BEURET, MMES CLAUDINE BIGEARD, NICOLE FUSIER, MM. JEAN-LOUIS PARISE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, VINCENT DANCOURT, MMES NATHALIE ANDREOLETTI, LILIANE ROUSSELET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** MME SYLVIE CHASTRUSSE QUI A DONNE PROCURATION A M. ALAIN IMARD, MME NATHALIE CHAIX QUI A DONNE PROCURATION A M. VINCENT DANCOURT, M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, CELINE BREDILLET, PIERRETTE GARNIER, M. ERIC LATHUILLE, MME MONIQUE MARIE-JOETS.

\*\*\*\*

En préambule, M. le Maire lit une déclaration concernant les évènements survenus récemment à Toulouse et annonce qu'il réactive le plan Vigipirate à Genlis pour la sécurité de tous. Il invite l'ensemble du Conseil Municipal à respecter un instant de recueillement à la mémoire des victimes.

### **A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme BOUCHET, Maire-Adjoint, par 17 voix pour, 4 abstentions dont 1 pouvoir est élue secrétaire de séance.

### **B) OPERATIONS PRELIMINAIRES :**

#### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2012**

Aucune remarque écrite ou verbale n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé par 17 voix pour 4 abstentions dont 1 pouvoir.

### **C) DECISIONS :**

M. Alain MARTET présente.

#### **1 – CENTRE SOCIAL ESPACE COLUCHE**

##### **A) COMPTE ADMINISTRATIF**

M. Vincent DANCOURT demande une précision concernant le passage de 2.000 à 4.000 € pour l'article "eau et assainissement".

M. Alain MARTET répond qu'il s'agit d'une facture arrivée tardivement en 2010 et réglée sur le budget 2011.

M. Vincent DANCOURT demande une précision concernant le différentiel pour la C.A.F. sur le contrat jeunesse.

M. le Maire précise que cela dépend de la fréquentation et que les sommes ne sont pas maîtrisables en amont.

M. Vincent DANCOURT remarque qu'il y a une augmentation d'activité de 20 %.

M. le Maire précise que la C.A.F. ne raisonne pas en année civile et qu'il existe toujours un décalage entre la notification et le règlement.

M. Michel AIMEUR demande des précisions concernant les "autres indemnités". La réponse est qu'il s'agit simplement d'imputations internes dues au logiciel. Il convient de cumuler les sommes des articles 64111 et 64118.

M. le Maire quitte la séance, la présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 du Centre Social Espace Coluche présentant les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : .....	664.989,70 €
Recettes de fonctionnement : .....	755.419,03 €
Excédent de fonctionnement : .....	90.429,33 €

Résultat de l'exercice : Excédent de .....90.429,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour dont 1 pouvoir et 4 abstentions dont 1 pouvoir :

- **APPROUVE** le compte administratif 2011 du Centre Social Espace Coluche de la Ville de Genlis présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

## **B) AFFECTATION DE RESULTATS**

M. Vincent DANCOURT demande pourquoi l'on ne réaffecte pas l'excédent dégagé par le Centre Social dans le budget de la commune ?

M. Alain MARTET et M. le Maire expliquent qu'il s'agit d'un problème de légalité. Il y a obligation d'un budget annexe, qui donne une vue plus juste de la réalité.

Le Conseil Municipal par 17 voix pour dont 1 pouvoir et 4 abstentions dont 1 pouvoir :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (002).....90.429,33 €

## **2 – BUDGET PRINCIPAL**

### **A) COMPTE ADMINISTRATIF**

M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant un différentiel de 12 % pour les dépenses d'électricité et interroge sur l'augmentation de la consommation, "certains cours se feraient fenêtres ouvertes à cause de l'excès de chauffage".

M. Alain MARTET précise qu'effectivement les plus gros consommateurs sont les écoles et les associations et qu'il est fait régulièrement appel au sens civique des utilisateurs.

M. Vincent DANCOURT demande quel sera le message passé puisque celui du civisme n'est pas suivi d'effets et quelles sont les autres pistes envisagées pour réduire l'augmentation de la consommation d'électricité.

M. Alain MARTET précise qu'à part l'appel au bon sens de chacun, la municipalité est démunie de solutions mais qu'il pourra être étudié une répercussion sur les subventions payées aux associations.

M. le Maire explique que la commune fait un gros effort en matière d'éclairage public pour la réduction de la consommation.

M. Vincent DANCOURT considère qu'il existe une surévaluation des dépenses de fonctionnement et que la marge de sécurité est élevée.

M. Alain MARTET explique que c'est l'ensemble des marges de tous les postes budgétaires qui génère cet écart important et qu'il vaut mieux être prudent.

M. Vincent DANCOURT précise qu'il est d'accord pour une marge mais pas pour un matelas car il s'agit de l'argent prélevé aux Genlissiens.

M. le Maire précise que les derniers chiffres en recette sont parvenus le 10 décembre 2011 et que le délai était trop court pour les affecter.

M. Alain MARTET explique qu'il y a renégociation des contrats et que l'argent n'est pas volontairement prélevé aux Genlissiens et qu'il vaut mieux prévoir large et faire des économies plutôt que de se trouver en difficultés en fin d'année.

M. Hubert DULIEU indique que l'écart est généré par une multitude de + et de -.

M. Alain MARTET précise que cet écart financera l'exercice futur.

M. Jean MATHE estime que la réalisation est conforme au prévisionnel.

M. le Maire quitte la séance. La présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET, Maire - Adjoint.

M. Alain MARTET propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 de la commune présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses .....	4.786.218,57 €
Recettes .....	6.161.974,30 €
Excédent.....	1.375.755,73 €

Section d'investissement :

Dépenses .....	1.218.260,84 €
Recettes .....	1.434.014,74 €
Excédent.....	215.753,90 €

Excédent global de clôture.....1.591.509,63 €

Le Conseil Municipal par 16 voix pour dont 1 pouvoir et 4 contres dont 1 pouvoir :

- **APPROUVE** le compte administratif 2011 de la commune présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**B) AFFECTATION DE RESULTATS**

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2011 et sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré par 17 voix pour dont 1 pouvoir et 4 contres dont 1 pouvoir :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :

Affectation excédent d'investissement (001).....	215.753,90 €
Affectation excédent de fonctionnement (002).....	1.375.755,73 €

**3 - EAU POTABLE**

**A) COMPTE ADMINISTRATIF**

Le compte administratif du budget eau potable 2011 ne suscite aucune question suite à la présentation des comptes.

M. le Maire quitte donc la séance. La présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 du service de l'Eau potable présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses .....	85.468,50 €
Recettes .....	118.542,52 €
Excédent.....	33.074,02 €

Section d'investissement :

Dépenses .....	109.375,98 €
Recettes .....	132.561,88 €
Excédent.....	23.185,90 €

Excédent global de l'exercice : .....56.259,92 €

Le Conseil Municipal par à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2011 du service de l'Eau potable présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**B – AFFECTATION DE RESULTATS**

Suite au vote du compte administratif 2011 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :

Affectation excédent d'investissement (001).....	23.185,90 €
Affectation excédent de fonctionnement (002).....	33.074,02 €

**4 – ASSAINISSEMENT**

**A) COMPTE ADMINISTRATIF**

Comme pour le budget eau potable, le compte administratif 2011 du budget assainissement ne suscite aucune question suite à la présentation des comptes.

M. le Maire quitte la séance. La présidence de séance étant assurée par M. MARTET, Maire-Adjoint, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 du service assainissement présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : .....	194.543,44 €
Recettes : .....	411.160,62 €
Excédent : .....	216.617,18 €

Section d'investissement :

Dépenses .....	125.552,98 €
Recettes : .....	562.178,85 €
Excédent : .....	436.625,87 €

Excédent global de l'exercice : .. 653.243,05 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2011 du service assainissement présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **B) AFFECTATION DE RESULTATS**

Suite au vote du compte administratif 2011 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :
  - Affectation excédent d'investissement (001).....436.625,87 €
  - Affectation excédent de fonctionnement (002).....216.617,18 €

M. Jean MATHE précise que cet excédent "vient du fait que l'on est en fin de période d'affermage. De nouveaux investissements seront sans doute demandés par le nouveau fermier en 2013.

## **5 - ZONE ARTISANALE DE LA TILLE**

### **A) COMPTE ADMINISTRATIF**

M. Vincent DANCOURT demande si toutes les ventes ont été annulées.

M. Alain MARTET précise qu'il y a eu une erreur d'acte concernant la T.V.A. pour une vente et que celle-ci sera donc comptabilisée sur le budget 2012.

M. Vincent DANCOURT demande si la hausse du prix du terrain n'a pas été dissuasive.

M. Jean MATHE répond qu'il s'agit surtout d'un problème économique, les acquéreurs potentiels trouvant difficilement les fonds nécessaires à leur projet.

M. Alain MARTET fait remarque que la commune ne peut pas faire cadeau du terrain.

M. Jean MATHE précise que le prix est déjà peu élevé en comparaison à d'autres zones d'activités.

M. Vincent DANCOURT demande s'il n'est pas possible d'inclure dans les actes de vente une clause indiquant que s'il n'y a pas réalisation, le terrain revient à la commune.

Mme Evelyne BREDILLET explique que le terrain ne peut pas revenir à la commune dans ce cas de figure.

M. Vincent DANCOURT demande s'il n'est pas possible de prendre le conseil d'un avocat.

M. le Maire explique que de toute façon il y a généralement création d'une SCI qui garde une action et revend les autres parts ce qui rend ce type de clause inefficace.

M. Alain MARTET et Mme Evelyne BREDILLET confirment que dans ce cas de figure c'est la SCI qui est propriétaire du terrain et pas les personnes qui la composent.

M. le Maire précise que la commune n'est même pas avertie en cas de changement au capital d'une SCI.

Mme Evelyne BREDILLET indique que de toute façon une telle clause pourrait être jugée comme étant abusive et donc illégale.

M. le Maire conçoit que ce n'est pas logique, mais c'est la loi et nous devons nous y conformer.

M. le Maire sort.

La présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 de la zone artisanale de la Tille présentant les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :	.....	41.412,00 €
Recettes :	.....	38.304,00 €
Déficit :	.....	3.108,00 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses :	.....	81.792,41 €
Recettes :	.....	55.335,31 €
Déficit :	.....	26.457,10 €

**Déficit global de l'exercice : 29.565,10 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2011 de la zone artisanale de la Tille présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

### **B) AFFECTATION DE RESULTATS**

Suite au vote du compte administratif 2011 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :

Affectation déficit d'investissement (001) :	- 26.457,10 €
Affectation déficit de fonctionnement (002) :	- 3.108,00 €

## **6 COMPTE DE GESTION**

### **A) CENTRE SOCIAL ESPACE COLUCHE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'Espace Coluche année 2011 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2011.

### **B) COMMUNE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune de Genlis année 2011 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2011.

### **C) SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion du Service de l'Eau Potable année 2011 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2011.

### **D) SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion du Service de l'Assainissement année 2011 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2011.

### **E) ZONE ARTISANALE DE LA TILLE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion de la Zone Artisanale de la Tille année 2011 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2011.

## **7 – PARTICIPATION COMMUNALE**

### **A) FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2012 AU CENTRE SOCIAL "ESPACE COLUCHE"**

M. Vincent DANCOURT précise que son groupe va s'abstenir non pas parce qu'il est contre le Centre Coluche mais parce qu'il existe trop de zones d'ombres dans le budget primitif pour donner un avis préalable sur la participation de la commune.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré par 17 voix pour dont 1 pouvoir et 4 abstentions dont 1 pouvoir :

- **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement à verser au Centre Social "Espace Coluche" pour 2012 à 194.510 €
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits à l'article 65737 du budget primitif 2012 de la commune à intervenir.

#### **B) FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2012 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE TOM POUCE**

M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant le bilan de l'A.D.M.R. pour la halte-garderie, population qui en bénéficie, budget de la structure.

M. le Maire précise que ne sont admis que les enfants des communes extérieures conventionnées, ce qui permet à la commune de GENLIS de facturer ce service aux autres collectivités..

Il ajoute que les chiffres permettant de fixer la participation sont ceux fournis par l'A.D.M.R. lors d'une réunion annuelle se tenant au mois de novembre.

Il confirme que ce type de structure coûte cher, avec un nombre d'adultes obligatoire par enfant important et des règles de sécurité coûteuses. La masse salariale est de fait très élevée.

De plus le bâtiment est ancien et consomme beaucoup d'énergie.

Enfin il est rappelé que les tarifs de garderie sont fixés par la C.A.F. et non pas par la Commune.

M. Vincent DANCOURT demande que le budget 2012 de l'A.D.M.R. lui soit communiqué.

M. le Maire l'informe que celui-ci n'est pas encore en sa possession mais accepte de lui fournir dès que possible

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention de la collectivité aux frais de fonctionnement de la Halte Garderie "Tom Pouce" à verser à l'A.D.M.R. de la Côte d'Or – Parc des Grands Crus – BP 87 – 21302 CHENOVE CEDEX à 75.000 € pour 2012,
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits à l'article 6574 lors du vote du budget primitif de la commune pour 2012 à intervenir.

#### **C) FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2012 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

M. Alain MARTET indique que vu la conjoncture économique les besoins du CCAS sont de plus en plus importants. Il sera peut-être nécessaire de faire un ajustement en cours d'année si nécessaire.

M. le Maire explique que Mme Annie GOTTE reçoit ponctuellement des personnes qui ont besoin d'une aide et les oriente vers d'autres solutions avec des dispositifs existants tels que ceux proposés par le département.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement à verser au C.C.A.S. pour 2012 à 12.500 €,
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2012 de la commune à intervenir.

### **8 – BUDGET PRIMITIF 2012 :**

#### **A) CENTRE SOCIAL ESPACE COLUCHE**

M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant les versements à des organismes de formations qui sont en baisse par rapport à 2011. M. Alain MARTET et Mme Evelyne BREDILLET indique que la commune a fait des efforts constants sur la formation des agents du Centre Social et que les besoins sont de fait en diminution.

Mme Evelyne BREDILLET évoque aussi les difficultés liées aux remplacements des agents intercommunaux qui partent en formation.

M. Vincent DANCOURT demande pourquoi à l'article 6288, il y a eu un passage du simple au double.

Mme Evelyne BREDILLET explique qu'il s'agit de l'action "seniors en vacances". Le nombre de place pour cette activité est passé d'une quinzaine en 2011 à 50 en 2012.

M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, précise qu'il y aura des recettes correspondantes puisque le nombre de participants augmente.

Concernant les charges de personnel M. Vincent DANCOURT constate que contrairement au budget de la commune il n'y a pas d'enveloppe pour l'augmentation du régime indemnitaire.

M. Vincent DANCOURT demande si les agents de l'Espace Coluche bénéficieront également de la refonte du régime indemnitaire.

M. Alain MARTET explique que les agents de Coluche bénéficieront au même titre que les autres agents communaux de la révision des indemnités. Dans le cadre du budget de Coluche, l'enveloppe a été "noyée" dans les différentes lignes et non clairement définie. En outre il précise que la mise en place du régime indemnitaire est très compliquée.

M. Vincent DANCOURT demande si les dépenses imprévues qui passent du simple au double permettent d'équilibrer.

M. Alain MARTET approuve. Il s'agit d'une variable d'ajustement.

M. Vincent DANCOURT constate et trouve choquant que l'on paye les amendes des agents lorsque ceux-ci utilisent les véhicules de service et sont verbalisés.

M. le Maire explique que le même véhicule est utilisé par plusieurs agents et qu'il est difficile de trouver quel est le conducteur qu'il faut incriminer. Il ajoute que les cartes grises sont au nom de la commune.

M. Vincent DANCOURT demande si concernant les écritures de régularisation du compte d'attente du Centre Social, il s'agit d'une perte sèche ou si une récupération est à prévoir ?

M. Alain MARTET, explique qu'il s'agit pour partie de dépenses non comptabilisées et pour le reste de recettes non titrées. Au final les recettes sont supérieures aux dépenses.

Mme Evelyne BREDILLET précise qu'il n'y a aucune volonté de baisser la participation ni les services de la commune à l'Espace Coluche une fois le compte d'attente régularisé.

M. Vincent DANCOURT précise que ces éclaircissements sont satisfaisants et que donc, le groupe ne s'abstiendra pas.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 de l'Espace Coluche, Centre Social de la Ville de Genlis, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : .....768.049,33 €
- Recettes : ..... 768.049,33 €

Section d'Investissement :

Néant

21h15 – Mme Liliane ROUSSELET quitte la séance.

21h20 – Retour de Mme Liliane ROUSSELET.

**B) COMMUNE**

Un débat s'instaure concernant le remplacement des salariés.

M. le Maire précise que contrairement à ce qui se passe au niveau de l'Etat, les services proposés aux Genlissiens ont été maintenus même lorsqu'un poste n'a pas été remplacé à l'identique.

M. le Maire réfute d'ailleurs la suppression de poste car le nombre d'heures effectives des agents arrivés est supérieur à celui de ceux qui sont partis. La commune a ainsi mis fin à des contrats à temps non complet qui sont par essence précaires.

M. Vincent DANCOURT indique qu'il ne parle pas du temps effectif mais du nombre d'agents.

M. le Maire évoque la suppression des postes et des services publics d'Etat. Tout cela est sans commune mesure avec ce qui se passe à la Mairie.



- M. Michel AIMEUR précise que la politique de la Mairie sera de continuer à maintenir et à conserver les emplois.
- M. le Maire explique que la répartition des agents sur des domaines en croissance est une obligation d'efficience. Par exemple : il y a eu une diminution des besoins en secrétariat mais l'embauche d'un comptable a été nécessaire.
- M. Alain MARTET informe par ailleurs que la refonte du régime indemnitaire est à l'étude.
- M. Vincent DANCOURT félicite pour la qualité des documents fournis pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, mais pose un certain nombre de questions.
- M. Vincent DANCOURT : quelle est la différence entre "fêtes et cérémonies" et "réceptions" ? Qu'est-ce qui est imputé dans chaque article ?
- M. Alain MARTET dresse la liste des dépenses pour chaque article :
- fêtes et cérémonies : gerbes, commémorations et feux d'artifice,
  - réception : vœux du Maire à la population par exemple.
- M. Vincent DANCOURT demande pourquoi le coût de publicité des marchés publics est en hausse en 2012 ?
- M. Alain MARTET explique qu'il y a beaucoup plus d'investissements prévu en 2012 et donc plus de marchés publics à préparer dont la publicité est obligatoire.
- M. Vincent DANCOURT considère que l'importance de la hausse du coût du contrat de Panoramic est scandaleuse. "Ils n'ont aucune dépense, beaucoup de recettes". Il demande si un marché ne doit pas être lancé pour faire jouer la concurrence. Il affirme que selon lui on a laissé couler l'association qui s'occupait précédemment du cinéma.
- M. le Maire explique que la grosse erreur de départ a été de créer une association qui pensait faire du "ciné-club" mais l'objet est devenu : "faire les entrées, la caisse et surveiller la salle". L'association ne pouvait pas assumer une telle charge de travail qui mobilisait nombre de soirées des bénévoles.
- M. le Maire précise qu'aucune autre association mis à part Panoramic ne souhaiterait subir de telles contraintes et que contrairement à ce qui a été dit Panoramic a des frais : 2 salariés, des heures de transport importantes, la location des films, la logistique...
- M. le Maire précise qu'une convention est en préparation pour prendre en compte les nouvelles missions de Panoramic.
- M. Vincent DANCOURT considère qu'il leur est versé une cotisation importante.
- M. le Maire précise qu'il faut rémunérer les kms, le montage, la projection.
- M. Vincent DANCOURT demande le bilan de Panoramic, les comptes dans leur globalité en faisant ressortir précisément ce qui est de leur action à Genlis et indique que comme toute association Panoramic n'a pas vocation à faire de bénéfice.
- M. le Maire explique qu'il y a une différence entre bénéfice, qui permet le profit personnel, et excédent, qui permet le financement courant de l'association (fond de roulement).
- M. Vincent DANCOURT affirme qu'une association ne doit pas avoir un an de fond de roulement.
- M. Alain MARTET explique qu'il a posé la question de l'encadrement des fonds de roulement des associations à la Préfecture mais qu'il n'y a pas encore eu de réponse. Il est possible que cela dépende de l'activité de l'association.
- M. Vincent DANCOURT réitère sa demande des comptes de Panoramic par rapport à Genlis. M. le Maire indique que la demande sera faite à Panoramic.
- Le sujet étant épuisé, M. Alain MARTET continue sa présentation.
- Concernant les demandes de commissions, M. Vincent DANCOURT demande des explications relatives au traçage au sol de la salle Patouillet.
- M. le Maire répond que les fédérations sportives changent les règles (notamment les dimensions des terrains) et que les conséquences en incombent aux communes avec l'obligation de financer les nouveaux équipements.
- Il précise que pour Patouillet, il ne s'agit pas seulement d'un traçage, mais qu'il faut d'abord effacer et refaire le sol, ce qui coûte très cher.
- M. Vincent DANCOURT demande des explications relatives à la prestation prévue concernant Jean FERRAT : pourquoi avoir rajouté 1.000 € alors que les prestations sont censées être clefs en mains ?

Mme Hélène BOUCHET explique qu'il s'agit d'un complément, en dehors du spectacle, la commission culturelle ayant choisi de faire venir un conférencier et une exposition en marge du concert qui est lui fourni clefs en mains.

M. Vincent DANCOURT demande une copie du contrat Génération Prod concernant les grands spectacles.

M. le Maire accepte et précise pour les autres demandes que tout a déjà été étudié et qu'il s'agit du travail des commissions.

M. Vincent DANCOURT souhaite connaître les règles de calcul des tableaux d'amortissements.

M. Alain MARTET indique que celles-ci ont été fixées par délibération du Conseil Municipal.

M. Vincent DANCOURT indique qu'il n'a pas la même vision en ce qui concerne la répartition des excédents prévisionnels du budget 2012.

Il propose de réduire les impôts afin de compenser l'augmentation des bases pour les contribuables.

M. Vincent DANCOURT donne l'exemple de Châtillon qui a baissé ses impôts de 10 %.

M. Alain MARTET indique que la commune n'augmente pas ses taux d'imposition depuis des années.

Il précise que l'excédent obtenu est lié à des opérations de redressement fiscal tout à fait exceptionnelles, qu'il n'est donc en rien structurel. Une baisse cette année engendrerait une hausse les années à venir. M. Noël BERNARD indique que M. Vincent DANCOURT ne manquerait pas de crier au scandale quand cette hausse serait rendue nécessaire.

M. Alain MARTET ajoute que de préparer le financement de l'exercice 2013 en 2012 est signe de bonne gestion.

M. Noël BERNARD calcule la baisse proposée par M. Vincent DANCOURT qui équivaldrait à 20 € par an et par habitant.

M. Vincent DANCOURT maintient sa proposition.

M. Noël BERNARD propose, à contrario, aux Conseillers Municipaux de confirmer les orientations du document budgétaire pour plus de sagesse.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré par 17 voix pour dont 1 pouvoir et 4 contres dont 1 pouvoir :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 de la Commune arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :	7.287.925,73 €
- Recettes :	7.287.925,73 €

Section d'Investissement :

- Dépenses :	3.281.473,90 €
- Recettes :	3.281.473,90 €

**C) EAU POTABLE**

M. Alain MARTET présente.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif Eau 2012 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :	179.454,02 €
- Recettes :	179.454,02 €

Section d'Investissement :

- Dépenses :	73.380,00 €
- Recettes :	141.849,92 €

Le tarif de l'eau est identique à celui de l'année dernière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la surtaxe communale eau potable à compter de 2012 comme suit :
  - Abonnement : 5,00 €
  - Consommation : 0,255 le m<sup>3</sup> pour les consommations inférieures ou égales à 1.000 m<sup>3</sup>,  
0,185 le m<sup>3</sup> pour les consommations supérieures à 1.000 m<sup>3</sup>.

#### **D) ASSAINISSEMENT**

M. Vincent DANCOURT demande s'il n'y a pas de difficultés par rapport aux dates pour le remboursement de l'emprunt.

M. Alain MARTET répond que le nécessaire a été fait et que la commune a modifié sa stratégie afin de bénéficier d'économie encore plus importante à long terme en remboursant partiellement un autre emprunt que celui prévu initialement.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif service de l'Assainissement 2012 arrêté comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 636.117,18 €
- Recettes : 636.117,18 €

#### **Section d'Investissement :**

- Dépenses : 871.103,00 €
- Recettes : 929.525,87 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la surtaxe communale assainissement à compter de 2012 comme suit :
  - Abonnement : 3,50 €
  - Consommation : 0,472 le m<sup>3</sup>

#### **E) ZONE ARTISANALE DE LA TILLE**

M. Vincent DANCOURT estime que ce budget n'est pas sincère puisque les terrains ne se vendent pas.

M. Alain MARTET précise que la seule ressource est la vente et qu'il n'y a pas d'autre solution que de vendre des terrains pour équilibrer le budget. Il rappelle également qu'il s'agit d'un budget prévisionnel.

Le débat se perpétue, Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de différence avec le budget de la piscine où les recettes sont aussi aléatoires.

M. Vincent DANCOURT conteste en disant que pour la ZA de la Tille, la probabilité est inférieure à 1 % et réitère sa formule disant que ce budget n'est pas sincère et que donc son groupe ne le votera pas car il y a trop de zones d'ombre.

M. Noël BERNARD réfute l'expression "budget non sincère".

M. Hubert DULIEU précise qu'il n'y a pas tromperie, puisque la richesse et le patrimoine existent.

M. Vincent DANCOURT rectifie et choisit l'expression "budget pas réaliste".

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré 17 voix pour dont 1 pouvoir et 4 abstentions dont 1 pouvoir :

- **APPROUVE** le Budget de la Zone Artisanale de la Tille 2012 arrêté comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 135.088,00 €
- Recettes : 135.088,00 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 108.743,10 €
- Recettes : 108.743,10 €

**9 - VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES**

M. Alain MARTET présente les taux d'imposition 2012 qui sont identiques à ceux de l'année dernière. Pour les raisons invoquées plus haut, M. Vincent DANCOURT déclare que son groupe votera contre. Le Conseil Municipal suite au vote du Budget Primitif 2012 de la commune par 17 voix pour dont 1 pouvoir et 4 contres dont 1 pouvoir :

- **FIXE** comme suit le taux des quatre taxes directes locales pour 2012 :

Taxe d'habitation.....	15,12 %
Foncier bâti .....	15,18 %
Foncier non bâti .....	31,37 %
Cotisation foncière des entreprises .....	17,02 %

**10 - CONTRIBUTION AU SICECO – FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX 2012**

M. Alain IMARD présente. Il indique que le mode de financement du SICECO change et que la participation de la commune doit se faire par fond de concours, ce qui nécessite une délibération.

M. le Maire précise que les subventions sont amortissables concernant les travaux pour économie d'énergie.

M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant la dépose de l'éclairage voie Romaine.

M. le Maire donne toutes les explications nécessaires concernant également Huchey.

M. Alain IMARD précise qu'une réfection complète de l'éclairage va être réalisée aux Meix Fleuris, à l'Espace Coluche et à la Mare au Chêne.

Intitulé des travaux : éclairage public	Montant HT	Subvention SICECO	Participation commune	Devis
Rénovation des lampes BF à la Mare au Chêne 4ème et dernière tranche	27 054 €	15 027 €	12 030 €	n°417/D
Rénovation de l'éclairage public au centre "Coluche"	13 132 €	7 879 €	5 254 €	n°430/D
Rénovation EP au centre commercial et rues proches	44 912 €	15 125 €	29 787 €	1er tranche n°431/D
Dépose de l'éclairage public le long de la Voie Romanine	1 955 €	0 €	1 955 €	n°462/D
Dépose des luminaires arrières "rue de Huchey"	3 754 €	0 €	3 754 €	n°463/D 2 devis
<b>TOTAL</b>	<b>90 807 €</b>	<b>38 031 €</b>	<b>52 780 €</b>	

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'inscrire les crédits afférents à l'article 204172 de la section d'investissement du budget primitif 2012 de la commune,
- **DEMANDE** au SICECO la réalisation de ces travaux tels que décrits dans le tableau supra,
- **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO pour un montant de 52.780 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **11 – SUBVENTIONS 2012 – AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à l'autoriser à solliciter les subventions pour toutes les opérations éligibles.

Une délibération par opération sera établie en cas d'éligibilité de la commune aux subventions présentées dans le tableau ci-dessous. Elle fera notamment apparaître la décision du Conseil Municipal :

- de réaliser le projet,
- d'inscrire son coût au budget primitif,
- de définir, en fonction du pourcentage de subvention attendu, le plan de financement,
- de solliciter le concours financier des organismes ci-après désignés,
- de faire parvenir tous les documents nécessaires à ces organismes en vu d'obtenir leur financement,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.

<b>Intitulé complet</b>	<b>Montant TTC Prévu au BP2012</b>	<b>DETR</b>	<b>CNDS</b>	<b>FFB</b>	<b>FIPHFP</b>	<b>CG21</b>
Volets roulants (Salle Amandre) - Espace Coluche	3 800,00 €	x				
Volets roulants (Bibliothèque) - Espace Coluche	2 500,00 €	x				
Remplacement des serrures - Espace Coluche	3 800,00 €	x				
Programme pluriannuel de réhabilitation des sanitaires - Ecoles	10 000,00 €	x				
Changement des chaineaux - Ecole J.Prévert	18 000,00 €	x				
Clôture - Stade Sabaté	2 500,00 €	x	x			
Sièges tribunes - Gymnase Patouillet	700,00 €	x	x	x		
Sièges tribunes - Stade Nicolot	3 800,00 €	x	x			
Création d'un terrain extérieur Handball/Basket - Complexe Patouillet	34 000,00 €	x	x			x
Marché pluriannuel de peinture des salles de classe des écoles maternelles	2 310,00 €	x				
Marché pluriannuel de peinture des salles de classe des écoles primaires	2 310,00 €	x				
Marché pluriannuel de peinture des salles de l'Espace Coluche	2 380,00 €	x				
Murs d'enceinte- Cimetière	28 100,00 €	x				x
Remplacement Chaudière - Église	77 000,00 €	x				x
Remplacement des portes - Gymnase J.Meiffret	13 700,00 €	x	x			x
Carrelage sur murs soubassements - Ecole J.Ferry	2 200,00 €	x				
Aménagement paysager - Champ de Foire	5 000,00 €	x				
Réfection du sol et Traçage des lignes - Gymnase Patouillet	30 200,00 €	x	x	x		
Démolition du hangar ex-SMT - Rue Seguin	60 000,00 €	x				
Etude de réhabilitation et d'installation de sanitaires "PMR" - Salle Prieur et Vanel	2 000,00 €				x	
Sanitaires "PMR" - Forum	14 000,00 €				x	

Dotation d'Equipement des territoires ruraux

**DETR**

Centre National pour le Développement du Sport

**CNDS**

Fédération Française de Basket

**FFB**

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

**FIPHFP**

Conseil Général de la Côte d'Or

**CG21**

Mme Evelyne BREDILLET propose d'ajouter à cette liste le mobilier ludique qui sera installé derrière le château qu titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et toutes explications complémentaires nécessaires ayant été fournies, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les projets susvisés,

- **DECIDE** d'inscrire leurs coûts au budget primitif,
- **DECIDE** de définir, en fonction du pourcentage de subvention attendu, les plans de financement,
- **DECIDE** de solliciter les concours financiers des organismes ci-après désignés,
- **DECIDE** de faire parvenir tous les documents nécessaires à ces organismes en vue d'obtenir leur financement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces subventions.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer l'exécution des opérations précitées avant que les dossiers ne soient déclarés ou réputés complets.

## **12 - DELEGATION AU MAIRE – MAPA**

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation au Maire et aux délibérations des 2 avril et 24 juin 2008, le rapport d'examen d'offres est communiqué aux Conseillers Municipaux concernant le MAPA :

- n°12-07 travaux de nettoyage de la vitrerie des bâtiments municipaux,
- n°12-08 entretien des vestiaires et tribunes stade SABATE,
- n°12-09 entretien de la salle AGORA.

## **C) QUESTIONS DIVERSES :**

### **1 – REMERCIEMENTS :**

M. le Maire communique au Conseil Municipal les remerciements des associations 1-2-3 et plus et Souvenir Français pour le versement de la subvention annuelle.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 23h15

Fait à Genlis le 27 mars 2012

Le Maire

Conseiller Général

Noël BERNARD